

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an.....\$2.00
Six mois.....\$1.00
Etranger (Union postale)
Un anf.12. 50

L'abonnement est strictement pay-
able d'avance.

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

Toutes les lettres qui regardent
l'administration du journal— abon-
nements, changements d'adresse
annonces, etc — doivent être adres-
sées aux administrateurs.

Pour cesser de recevoir le jour-
nal, il faut donner avis au
moins quinze jours avant l'expir-
ation de son abonnement et payer
tous les arrérages.

J.P.Tardivel, Propriétaire et Redacteur en chef

Bureaux et Ateliers. 96 Rue S. Joseph S. Roch.

Administrateurs, L. Drouin & Frere

QUEBEC.

SAMEDI 8 MARS 1890



LETTRE ENCYCLIQUE

— DE —

N. T. S. P. LEON XIII

DES PRINCIPAUX DEVOIRS
DES CHRÉTIENS

(Suite.)

Les fidèles ne satisferaient pas complètement et d'une manière utile à ces devoirs, s'ils descendaient isolément sur le champ de bataille. — Jésus-Christ a nettement annoncé que l'opposition haineuse faite par les hommes à sa personne se perpétuerait contre son œuvre, de façon à empêcher un grand nombre d'âmes de profiter du salut dont nous sommes redevables à sa grâce. C'est pour cela qu'il a voulu non seulement former des disciples de sa doctrine, mais les réunir en société et de faire d'eux et de leur harmonieux assemblage un seul corps, qui est l'Eglise (16) et dont il serait le Chef. La vie de Jésus-Christ pénètre donc tout l'organisme de ce corps, entretient et nourrit chacun de ses membres, les tient unis entre eux, et les fait tous conspirer à une même fin, bien qu'ils n'aient pas à remplir tous les mêmes fonctions (17). Il suit de là que l'Eglise, société parfaite, très supérieure à toute autre société, reçoit de son auteur le mandat de combattre pour le salut du genre humain comme une armée rangée en bataille (18). Cet organisme et cette constitution de la société chrétienne ne peuvent souffrir aucun changement. Il n'est permis à aucun de ses membres d'agir à son gré ou de choisir la manière qui lui plaît le mieux de combattre. En effet, quiconque ne recueille pas avec l'Eglise et avec Jésus-Christ, dissipe (19) et ceux là sont très certainement les ad-

(16) Coloss. I, 24.

(17) Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eundem actum habent; ita multi unum corpus sumus in Christo singuli autem alter alterius membra. Rom. XII, 4, 5.

(18) Cantic. VI, 9.

(19) Qui non est mecum, contra me est: et qui non colligit mecum, dissipat. Luc. XI, 23.

versaires de Dieu qui ne combattent pas en union avec lui et avec son Eglise.

Pour réaliser cette union des esprits et cette uniformité dans la conduite, si justement redoutées des adversaires du catholicisme, la première condition à réaliser est de professer les mêmes sentiments. Avec quel zèle ardent et avec quelle singulière autorité de langage S. Paul, exhortant les Corinthiens, leur recommande cette concorde: *Mes frères, je vous en conjure par le nom de N. S. Jésus-Christ, dites tous la même chose: qu'il n'y ait pas de division parmi vous; ayez entre vous le plus parfait accord de pensées et de sentiments* (20). — La sagesse de ce précepte est d'une évidence immédiate. En effet, la pensée est le principe de l'action, d'où il suit que l'accord ne peut se trouver dans les volontés, ni l'ensemble dans la conduite, si chaque esprit pense différemment des autres. Chez ceux qui font profession de prendre la raison seule pour guide, on trouverait difficilement, — si tant est qu'on la trouve jamais, — l'unité de doctrine. En effet, l'art de connaître le vrai est plein de difficultés; de plus, l'intelligence de l'homme est faible par nature et tirée en sens divers par la variété des opinions; elle est souvent le jouet des impressions venues du dehors; il faut joindre à cela l'influence des passions, qui souvent ou enlèvent complètement ou diminuent dans de notables proportions la capacité de saisir la vérité. Voilà pourquoi dans le gouvernement politique on est souvent obligé de recourir à la force, afin d'opérer une certaine union parmi ceux dont les esprits sont en désaccord. Il en est tout autrement des chrétiens: ils reçoivent de l'Eglise la règle de leur foi; ils savent avec certitude qu'en obéissant à son autorité et en sa laissant guider par elle, ils seront mis en possession de la vérité. Au ssi, de même qu'il n'y a qu'une Eglise, parce qu'il n'y a qu'un Jésus-Christ, il n'y a et il ne doit y avoir entre les chrétiens du monde entier qu'une seule doctrine, *un seul Seigneur, une seule foi* (21). *Ayant entre eux le même esprit de foi* (22), ils possèdent le principe tutélaire d'où découlent, comme d'elles-mêmes, l'union des volontés et l'uniformité dans la conduite.

Mais, ainsi que l'ordonne l'apôtre S. Paul, cette unanimité doit être parfaite. — La foi chrétienne ne repose pas sur l'autorité de la raison humaine, mais sur celle de la raison divine; car ce que Dieu nous a révélé, nous ne le croyons pas à cause de l'évidence intrinsèque de la vérité, perçue par la lumière naturelle de notre raison,

(20) I Corinth. I, 10.

(21) Ephes. IV, 5.

(22) II Corinth. IV, 13.

“ mais à cause de l'autorité de Dieu qui révèle, et qui ne peut ni se tromper ni nous tromper (23) ”. Il résulte de là que, quelles que soient les choses manifestement contenues dans la révélation de Dieu, nous devons donner à chacun d'elles un égal et entier assentiment. Refuser de croire à une seule d'entre elles équivaut, en soi, à les rejeter toutes. Car ceux-là détruisent également le fondement de la foi qui nient que Dieu ait parlé aux hommes, ou qui mettent en doute sa vérité et sa sagesse infinie. — Quant à déterminer quelles doctrines sont renfermées dans cette révélation divine, c'est la mission de l'Eglise enseignante à laquelle Dieu a confié la garde et l'interprétation de sa parole; dans l'Eglise le docteur suprême est le Pontife romain. L'union des esprits réclame donc, avec un parfait accord dans la même foi, une parfaite soumission et obéissance des volontés à l'Eglise et au Pontif romain comme à Dieu lui-même. — L'obéissance doit être parfaite, parce qu'elle appartient à l'essence de la foi, et elle a cela de commun avec la foi, qu'elle ne peut pas être partagée. Bien plus, si elle n'est pas absolue et parfaite de tout point, elle peut porter le nom d'obéissance, mais elle n'a plus rien de commun avec elle. La tradition chrétienne attache un tel prix à cette perfection de l'obéissance, qu'elle en a toujours fait et en fait toujours le signe caractéristique auquel on peut reconnaître les catholiques. C'est ce que Saint-Thomas d'Aquin explique d'une manière admirable dans le passage suivant: “ L'objet formel de la foi est la vérité première en tant qu'elle est manifestée dans les saintes Ecritures, et dans la doctrine de l'Eglise qui procède de la vérité première. Il suit de là que quiconque n'adhère pas, comme à une règle infaillible et divine, à la doctrine de l'Eglise qui procède de la vérité première manifestée dans les saintes Ecritures, n'a pas la foi habituelle, mais possède autrement que par la foi les choses qui sont de son domaine..... Or, il est manifeste que celui qui adhère à la doctrine de l'Eglise, comme à une règle infaillible, donne son assentiment à tout ce que l'Eglise enseigne; autrement, si, par lui les choses que l'Eglise enseigne, il retient ce qui lui plaît et exclut ce qui ne lui plaît pas, il adhère à sa propre volonté et non à la doctrine de l'Eglise, en tant qu'elle est une règle infaillible (24). La foi de toute l'Eglise doit être une, selon cette parole de saint Paul aux Corinthiens (I Cor. I): *Ayez tous un même langage et qu'il n'y ait pas de division parmi vous*. Or cette

(23) Conc. Vat. Const. *Dei filius*, ch. 3.

(24) II-II. Quest., V. art. III.

“ unité ne saurait être sauvegardée qu'à la condition que les questions qui surgissent sur la foi, soient résolues par celui qui préside à l'Eglise tout entière, et que sa sentence soit acceptée par elle avec fermeté. C'est pourquoi, à l'autorité du Souverain Pontife seul il appartient de publier un nouveau symbole, comme de décerner toutes les autres choses qui regardent l'Eglise universelle (25). ”

Lorsqu'on trace les limites de l'obéissance due aux pasteurs des âmes et surtout au Pontife romain, il ne faut pas penser qu'elles renferment seulement les dogmes auxquels l'intelligence doit adhérer, et dont le rejet opiniâtre constitue le crime d'hérésie. Il ne suffirait même pas de donner un sincère et ferme assentiment aux doctrines qui, sans avoir été jamais définies par aucun jugement solennel de l'Eglise, sont cependant proposées à notre foi par son magistère ordinaire et universel comme étant divinement révélées, et qui, d'après le Concile du Vatican, doivent être crues de *foi catholique et divine*. Il faut en outre que les chrétiens considèrent comme un devoir de se laisser régir, gouverner et guider par l'autorité des évêques et surtout par celle du Siège Apostolique. Combien cela est raisonnable, il est facile de le démontrer. En effet, parmi les choses contenues dans les divins oracles, les unes se rapportent à Dieu, principe de la béatitude que nous espérons, et les autres à l'homme lui-même et aux moyens d'arriver à cette béatitude. Il appartient de droit divin à l'Eglise, et dans l'Eglise au Pontife romain, de déterminer dans ces deux ordres ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire. Voilà pourquoi le Pontife doit pouvoir juger avec autorité de ce que renferme la parole de Dieu, décider quelles doctrines concordent avec elle et quelles doctrines contredisent. De même, dans la sphère de la morale, c'est à lui de déterminer ce qui est bien, ce qui est mal, ce qu'il est nécessaire et d'accomplir et d'éviter, si l'on veut parvenir au salut éternel; autrement, il ne pourrait être ni l'interprète infaillible de la Parole de Dieu, ni le guide sûr de la vie humaine.

Il faut encore pénétrer plus avant dans la constitution intime de l'Eglise. En effet, elle n'est pas une association fortuitement établie entre chrétiens, mais une société divinement constituée et organisée d'une manière admirable, ayant pour but direct et prochain de mettre les âmes en possession de la paix et de la sainteté. Et comme seule elle a reçu de la grâce de Dieu les moyens nécessaires pour réaliser une telle fin, elle a ses lois fixes, ses attributions propres et une méthode déterminée et conforme à sa nature de gouverner les peuples chrétiens. — Mais

(25) Ib. Quest., I. art. V.

l'exercice de ce gouvernement est difficile et donne lieu à de nombreux conflits. Car l'Eglise régit des nations disséminées dans toutes les parties du monde, différentes de races et de mœurs, qui, vivant chacune sous l'empire des lois de son pays, doivent à la fois obéissance au pouvoir civil et religieux. Ces devoirs s'imposent aux mêmes personnes. Nous avons déjà dit qu'il n'y a entre eux ni contradiction ni confusion; car les uns ont rapport à la prospérité de la patrie terrestre, les autres se réfèrent au bien général de l'Eglise; tous ont pour but de conduire les hommes à la perfection.

(A suivre)

FAUT-IL UN PARTI CATHOLIQUE ?

La *Semaine religieuse*, de Québec, reproduisait, à la date du 2 mars, les lignes suivantes à propos du baron de Franckenstein, président du centre allemand, mort le 22 janvier dernier :

" La veille, S. S. Léon XIII avait télégraphié au malade pour lui dire que le Pape priait pour sa guérison; le matin, l'empereur Guillaume était venu à l'hôtel du baron pour prendre de ses nouvelles, et pendant toute la nuit l'hôtel avait été assiégé par des hommes politiques appartenant à tous les partis. Le soir de sa mort, les journaux de tous les partis, sans aucune exception, ont publié des articles nécrologiques qui rivalisent de respect et d'admiration pour le défunt.

" Et cependant, le baron Franckenstein était le président de ce même parti du Centre pour lequel le prince de Bismarck et ses fidèles inventèrent un jour les aimables épithètes d'" internationale noire " et d'ennemis de l'empire ! Que les temps sont changés !

" Les hommages unanimes que viennent de rendre à la mémoire de l'illustre chef du parti catholique, les adversaires comme les amis, l'Empereur comme le Pape, sont la preuve de la valeur extraordinaire de l'homme que l'Allemagne catholique et particulièrement la Bavière pleurent. Depuis la retraite prématurée du baron de Schorlemer-Alst de la vie parlementaire, le baron de Franckenstein partageait avec l'illustre M. Windthorst, la haute direction du parti catholique d'Allemagne.....

" L'incident auquel donna lieu la loi du septennat, entre le baron de Franckenstein et le Nonce, mérite d'être relaté au long.

" Le 3 janvier 1887, le cardinal secrétaire d'Etat avait écrit au nonce pour l'informer que Sa Sainteté désirait que le parti du Centre favorisât de toute façon le projet de loi sur le septennat. Le nonce fit part de cette lettre au baron de Franckenstein, en sa qualité de président de la fraction du centre, et le pria d'en donner connaissance à M. Windthorst et d'en faire un usage discret. Le Centre resta inébranlable dans sa décision de ne pas voter le septennat, et alors la démarche du Saint-Siège fut divulguée par un officieux du chancelier afin d'exciter les masses catholiques contre le Centre " rebelle à l'Eglise et au Pape. " Afin de ne pas laisser subsister d'équivoque au sujet de cette grave affaire, le baron de Franckenstein répondit à l'indiscrétion du gouvernement en écrivant et publiant une lettre au Nonce où se trouvait ce passage :

" Je n'ai pas besoin de dire que le Centre a toujours été heureux de suivre les instructions du Saint-Siège quand il s'agissait de lois ecclésiastiques. Mais je me suis déjà, en 1886, permis de faire ressortir qu'il est absolument impossible pour le Centre de donner suite à des instructions du Saint-Siège quand il s'agit de lois n'ayant pas de rapports aux affaires ecclésiastiques. D'après ma conviction, ce serait un malheur pour le Centre et une source féconde en difficultés pour le Saint-Siège, si le Centre voulait demander l'avis du Saint-Siège et ses instructions au sujet de questions qui ne touchent pas aux droits de l'Eglise. "

" Par retour du courrier, le cardinal secrétaire d'Etat répondit au baron de Franckenstein que le Saint-Père reconnaissait et " les grands mérites du Centre et de ses chefs pour la défense de la cause catholique " et " sa liberté entière d'action comme parti politique. "

" Sans précédent a été la démarche de l'empereur : il a envoyé un télégramme au président du Reichstag conçu dans ces termes :

" J'exprime au Reichstag mes sentiments de vive condoléance à l'occasion de la mort du baron de Franckenstein. Je vénère en lui un homme de sentiment, distingué, de caractère élevé et d'un patriotisme profond; son cœur battait chaud pour sa patrie bavaroise et pour sa patrie allemande. "

Il y a deux leçons à tirer de ces lignes. La première, c'est qu'il y a réellement des questions *libres*, des questions où les laïques ont et *doivent* avoir " leur liberté entière d'action ". Le Saint-Siège l'a formellement reconnu. Les conseils donnés sur ces questions *libres*, même lorsqu'ils viennent du Souverain Pontife, restent toujours des *conseils* et ne sauraient revêtir le caractère d'un *commandement*. Le commandement lie les consciences, oblige sous peine de péché; le conseil, même lorsqu'il vient du Vicaire de Jésus-Christ, n'oblige pas sous peine de péché. Voilà la vérité très élémentaire qui ressort de l'incident raconté plus haut.

Que de scandales, que d'injustices nous éviterions au Canada si nous savions tous faire la distinction entre un *conseil* et un *commandement*. Nous ne verrions pas des catholiques traités de *révoltés*, de *rebelle*, uniquement parce que, dans une question essentiellement libre, ils n'ont pas pu, en conscience, suivre l'opinion de tel ou tel évêque.

La seconde leçon à tirer de cette citation, c'est qu'un *parti catholique* est souverainement utile dans tous les pays, plus particulièrement dans les pays protestants, comme l'Allemagne.

Ce mot, *parti catholique*, a le don d'exciter les frayeurs d'un certain nombre de personnes bien intentionnées. Nous lisions naguère dans le *Catholic Mirror*, de Baltimore, une protestation véhémentement contre l'idée de former un *parti catholique* aux Etats-Unis. C'est là, selon cette feuille, un projet monstrueux.

Nous croyons qu'il y a malentendu à ce sujet. Le mot *parti catholique* n'est peut-être pas le terme propre. L'union et l'organisation des forces catholiques, sur le terrain de la politique, pour la défense de la vérité et du droit, voilà ce qui est désirable. Une telle organisation ne devrait ressembler aux partis politiques ordinaires que par certaines formes extérieures; elle devrait se tenir rigoureusement au-dessus des autres organisations, et en dehors des luttes et des compétitions qui ont pour unique objet les biens purement matériels. Vouloir réunir les catholiques pour exploiter la politique à leur profit, pour faire arriver au pouvoir tel ou tel individu, pour disputer aux autres une part quelconque des places, des honneurs, des faveurs dont les gouvernements disposent; vouloir former une telle association serait une folie criminelle. Entendu dans ce sens, un *parti catholique* serait une chose affreuse. Mais ce serait là un *parti de catholiques*, non pas un *parti catholique*.

Un vrai parti catholique—puisque ce nom est généralement admis dans le langage usuel—devrait avoir pour but unique la défense des véritables intérêts de la religion sur le terrain politique et social. Rien de plus légitime et de plus nécessaire qu'une telle organisation dans tous les pays où le peuple est appelé à exercer, par ses représentants, une part quelconque du pouvoir civil; car partout la religion est plus ou moins menacée, plus ou moins attaquée; puisque partout l'esprit révolutionnaire et maçonnique a plus ou moins pénétré.

Il est incontestable que l'union des catholiques pour la défense de l'Eglise et de la société—car celui qui défend l'Eglise défend par là la société civile—nous est fortement recommandée par Léon

XIII. Cette union ne saurait s'obtenir sans une *organisation*. Qu'on appelle cette organisation *parti catholique*, *association catholique*, *union catholique*, peu importe le nom, au fond. Pour nous, nous préférons le mot *union* au mot *parti*. Ce qui est essentiel, c'est une concentration des forces catholiques, nombreuses mais éparses, pour résister à l'armée maçonnique qui envahit le monde au moyen de la politique moderne.

La presse et la politique sont devenues entre les mains des ennemis de Dieu deux armes meurtrières. Il faut que les catholiques de tout pays se servent de ces mêmes armes pour repousser les cohortes de Satan et délivrer l'Eglise et la société. Si cette organisation ne se fait bientôt et ne s'étend à tous les peuples civilisés, le monde retombera dans une barbarie pire encore que l'antique paganisme.

LA CLIQUE CONSTERNEE

Après tout, il y a encore un peu d'opinion publique à Québec. Nous sommes heureux de le constater. Les élections municipales du mois dernier ont été un premier coup de balai donné à la clique Tarte-Pacaud-Langelier et cie. Samedi, le premier mars, le nouveau conseil s'est réuni et a élu M. Joseph Frémont, avocat et professeur à Laval, maire de Québec. Sur 29 conseillers, M. Frémont a vu 24 lui donner leurs suffrages, 5 ont voté pour M. Hearn. Quant à M. François Langelier, se voyant battu, il a donné sa démission, comme conseiller, quelques minutes avant la réunion du conseil. Il avait espéré, jusqu'à la dernière minute, qu'il pourrait reprendre la direction des affaires civiques, malgré le profond changement opéré dans le personnel du conseil par les dernières élections. Jusqu'à la dernière minute la clique et ses émissaires avaient remué ciel et terre pour assurer le triomphe de leur homme; jusqu'à la dernière minute, le cabinet, s'immisçant dans une affaire qui ne le regarde aucunement, avait employé, pour le compte de M. Langelier, les moyens inavouables auxquels les partis politiques ont coutume d'avoir recours. Tout a été vain. Les conseillers soumis à la tentation ont résisté. Nous les en félicitons; nous félicitons la ville.

L'*Electeur* du 3 mars consacre à l'élection du maire un article d'un comique achevé. A la nouvelle de la déconfiture de M. Langelier il a régné dans la ville, selon M. Pacaud, une " véritable consternation ". Lisez: *soulagement*, s'il nous plaît. La *consternation* s'est emparée de la clique, nous voulons bien le croire, mais elle n'a fait aucune victime ailleurs. Ceux qui ont voulu débarrasser la ville de M. Langelier sont des " conspirateurs ", et la " retraite "—lisez *défaite*—de M. Langelier " sera une leçon pour les contribuables qui n'ont pas voulu écouter la voix de l'*Electeur* ". Plusieurs qui ont voté contre les candidats de M. Pacaud sont " consternés de la conséquence de leur acte ", paraît-il. Heureusement, l'*Electeur* ne nous menace pas de quelque calamité comme châtement du crime dont la ville s'est rendue coupable.

M. Mercier comprendra-t-il enfin que s'il persiste à se cramponner à la clique il périra avec elle? Les avertissements ne lui auront pas manqué. La ville de Québec, toute libérale qu'elle est, répudie la clique; le reste du pays en fera autant, nous n'en doutons pas. Car, qu'on veuille bien le remarquer, ce ne sont pas les conservateurs seuls qui ont combattu M. Langelier. Plusieurs biens lui étaient dévoués. Ce sont les honnêtes gens des deux partis qui, fatigués enfin de toutes ces choses ténébreuses dont l'hôtel de ville a été le théâtre depuis tant d'an-

nées, se sont donné la main pour opérer un changement radical dans l'administration civique. C'est fait. Tant mieux. Le nouveau conseil a fait preuve de fermeté; qu'il continue dans cette voie. M. Frémont, nous en sommes convaincus, fera un excellent maire. Il est intelligent et scrupuleusement honnête: deux qualités précieuses. Nous espérons qu'il sera, de plus, énergique. Il aura à lutter encore contre la clique qui a la vie dure. Qu'il marche hardiment en avant. Tout ce qu'il y a d'honnête à Québec l'appuiera.

La clique, disons-nous, a la vie dure. En effet, on prétend que M. Pacaud songe à se présenter comme échevin, dans le quartier Saint-Louis, en remplacement de M. Frémont. Ce serait un coup d'audace sans pareil; les électeurs de ce quartier y répondront par un écrasement sans exemple. On n'a pas balayé la clique pour la laisser se reconstituer. La résignation de M. Langelier crée une vacance dans le quartier du Palais. Qu'on ait l'œil ouvert de ce côté, également.

Le nouveau conseil va-t-il enfin faire la lumière sur les scandales des six ou huit dernières années, sur le tuyau Boomer, sur le vote d'un million à la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean, etc? Nous l'espérons.

MALHONNETETE REVOLTANTE

Certains journaux conservateurs, non contents d'approuver l'amendement Thompson qui, tous l'ont admis, était une concession faite à M. McCarthy et une trahison partielle du droit, ont maintenant l'audace d'attaquer les députés canadiens-français qui ont eu le courage de voter contre ce misérable compromis. C'est incroyable, et cependant vous n'avez qu'à parcourir les principaux journaux bleus pour vous en convaincre. Voici, par exemple, ce qu'on lit dans le *Canadien* du 3 mars :

" Supposons pour un moment que les adversaires de l'amendement-Thompson eussent été en majorité; quelle aurait été la conséquence du vote? C'est que le bill de M. McCarthy serait devenu loi et que c'en était fini de la langue française comme langue officielle dans les Territoires du Nord-Ouest.

" C'est la seule conclusion naturelle et logique que l'on puisse tirer des faits que nous venons d'exposer brièvement. Les députés qui ont voté contre l'amendement Thompson ont donc tendu une main secourable à M. McCarthy et à ses partisans. "

M. Tarte a trop d'expérience de la procédure parlementaire pour ne pas savoir que ce qu'il dit là est une fausseté, tranchons le mot, un *mensonge*. Si le sous-amendement Thompson avait été rejeté, le bill McCarthy ne serait pas, pour cela, devenu loi. La chambre aurait pu parfaitement repousser et le sous-amendement Thompson, et l'amendement Davin, et la deuxième lecture du bill McCarthy. Et c'est ce qui serait arrivé si, par un peu de fermeté, les chefs des deux côtés de la chambre s'étaient entendus pour faire écarter les deux échappatoires et forcer la chambre à se prononcer directement sur le projet de loi soumis par le député de North Simcoe. M. McCarthy n'aurait pas même réuni les fameux *trois* en faveur de son bill.

Les attaques de la presse conservatrice contre les députés canadiens-français qui ont courageusement repoussé tout compromis sont souverainement honteuses et de nature à dégoûter les gens de cœur, les vrais patriotes.

LE BILL DES ORANGISTES

Le projet de loi accordant l'existence corporative aux orangistes, dans toute la confédération, a été finalement voté,

en troisième délibération, le 3 du courant par la chambre des communes. La majorité a été de 25;86 pour, 61 contre. Sur les 86, 72 sont des conservateurs. Vingt députés protestants, M. Blake en tête, ont voté contre le bill, tous des grils. Trois ministres seulement ont voté contre le bill, Sir Hector Langevin, Sir John Thompson et sir A. P. Caron. Cinq ministres ont voté pour le bill; ce sont: Sir John Macdonald, M. Dewdney, M. Foster, M. Haggart, et M. Carling. Quatre ministres n'ont voté ni pour ni contre: MM. Colby, Costigan, Chapleau et Tupper. Un seul député catholique a voté pour le bill, M. Dawson, d'Algoma.

Il faut espérer que le sénat repoussera cette loi inique qui légalise une société qui a juré une haine à mort à l'Eglise catholique.

L'affaire Paradis-Berthiaume

Les journaux de Montréal ont publié naguère les deux documents suivants qui s'expliquent d'eux-mêmes:

Au Révérend Père C. A. M. Paradis, Ptre, O. M. I.

La MINERVE du 27 décembre 1889 et la PRESSE du 30 décembre 1889 ont publié une correspondance vous accusant d'être un révolté et un rebelle à vos supérieurs et d'avoir par là causé du scandale. Et de plus, la MINERVE du 3 février 1890 et la PRESSE du même jour et des jours suivants ont publié une autre correspondance contenant ce qui suit:

" Nous assistons au douloureux et dés-honorant spectacle d'un prêtre qui, parlant au pied du tribunal et sous la foi du serment, entasse mensonge sur mensonge, et les livre au vent de la publicité, etc. "

En justice, je dois déclarer que je ne connais aucun fait justifiant les avancés de ces correspondances.

Vous priant d'accepter l'expression de mes vifs regrets au sujet de ces publications,

Je demeure,

Votre tout dévoué,

T. BERTHIAUME,

Editeur de la MINERVE et de la PRESSE.

DECLARATION

DU REV. PERE C. A. M. PARADIS, Ptre, O. M. I.

L'autorité ecclésiastique de ce diocèse m'a demandé de discontinuer mes procès contre M. Berthiaume, propriétaire-éditeur de la MINERVE et de la PRESSE. Malgré les griefs légitimes dont j'ai à me plaindre, je me rends à ce désir et j'accepte la réparation qui m'est offerte.

C. A. M. PARADIS, Ptre, O. M. I.

Fait à Montréal, ce 26 fév. 1890.

UNIVERSITE NEUTRE

L'Electeur, numéro du 4 mars, cherche à jeter de la poudre aux yeux du public au sujet de l'université de Toronto. Il prétend que cette institution "joue dans la province protestante d'Ontario le rôle de foyer lumineux que joue l'université Laval dans la province catholique de Québec." Il ajoute que St Michael's College, du diocèse de Toronto, est affilié à cette université et que le Père Tuffy fait partie du sénat universitaire. Tout cela est possible; ce qui n'empêche pas l'Université de Toronto d'être une institution un-sectarian, c'est-à-dire sans-Dieu, athée, pour appeler les choses par leur vrai nom. Le Citizen d'Ottawa admet que cette université est Godless. C'est bien cela. On n'y tient aucun compte de Dieu, on y donne un

enseignement purement profane, laïque; on y fait abstraction complète de toute idée religieuse.

Or, au point de vue des principes, une telle institution est pire qu'une université franchement protestante; attendu qu'une religion fausse vaut encore mieux que l'athéisme.

Une fois pour toutes

Nous n'avons guère de temps et encore moins d'espace à consacrer au Trifluvien. D'ordinaire nous laissons passer ses attaques sans même les relever. Aujourd'hui, nous faisons exception à la règle pour exposer ses vilains procédés, une fois pour toutes. Dans son numéro du 1er mars il dit, en parlant de la décomposition du parti national:

" A peine vieux de quatre ans, le parti national, le grand parti qui devait sauver la province, le parti guidé par l'homme de la providence menacé de se briser dans les dissensions intestines, dans la guerre civile. Ce n'est que logique. Cette alliance hétérogène, contre nature, des libéraux de toutes les écoles, jeunes et vieux, avec la race ultramontaine ne pouvait vivre longtemps.

" En effet, un parti politique doit avoir un programme, doit avoir des principes, doit avoir des opinions, choses qui manquent au parti national. N'est-ce pas grotesque, en effet, de voir le franc-maçon Beaugrand, Langelier, l'homme de l'influence indue, alliés avec l'intransigeant Tardivel. C'est déjà assez difficile à comprendre qu'une pareille alliance ait pu exister pendant quatre années...

" Les nationaux se voyant couler, sentant venir le naufrage, ont voulu sauver leur peau. La Vérité s'est faite leur interprète et a déclaré la guerre au gouvernement. Cette volte-face ne surprendra personne. On est coutumier du fait chez le confrère.

" Mais y est-on bien sincère? Il est permis d'en douter.

" Quand M. Tardivel a tendu la main à M. Mercier pour l'élever au pouvoir, il savait ce qu'il faisait, il connaissait l'homme qu'il élevait sur le pinacle, il savait à quel parti il s'alliait. Il a masqué l'odieuse de sa conduite sous le voile de la religion et du patriotisme. Encore la religion et le patriotisme qui sont en jeu.

Ah! nous ne plaignons pas M. Mercier de ce qu'il se trouve dans une pareille impasse. Il a voulu jouer avec le feu, sa maison brûle. Il a semé le vent, il récolte la tempête. Tout cela est logique.

" Ce qui est moins logique, c'est la conduite de la Vérité.

" Nous sommes toujours demandés comment l'école de M. Tardivel était représentée dans le cabinet national. Est-ce par M. Mercier, l'écraseur d'ultramontains, l'apôtre de l'instruction obligatoire? Est-ce par M. Turcotte, l'opportuniste, le ministériel quand même, le héros de 1878. Est-ce par M. Duhamel, le féal courtisan de M. Chapleau? Est-ce par M. Gagnon, le libéral de la vieille école? Est-ce par M. Rhodes, le calomniateur de notre race et de notre clergé? Est-ce par M. D. A. Ross, le vieux libéral? Est-ce par M. Garneau, le conservateur quand même d'autrefois.

" Et pourtant la Vérité et l'Etendard, et toute leur école appuyaient ce ministère de toute la force de leur influence gagnés sous de fausses couleurs."

Le Trifluvien ne dira pas que nous avons peur de le citer.

Faut-il répondre longuement à cet amas indigeste de calomnies et de mensonges? Faut-il relever la perfidie qui se cache sous les mots: homme de la Providence?

L'écrivain du Trifluvien sait qu'il se rend coupable de "faux témoignage" en écrivant que "Beaugrand le franc-maçon, et Langelier l'homme de l'influence indue sont alliés avec l'intransigeant Tardivel". Jamais, Dieu et nos lecteurs en sont témoins, nous n'avons conclu la moindre alliance avec ces hommes. Nous les avons combattus, eux et leurs doctrines, chaque fois qu'il y

avait lieu de le faire. Le Trifluvien, lui, a ménagé toute son énergie pour poursuivre la Vérité et l'Etendard avec un acharnement inexplicable, au moyen de calomnies qui jurent étrangement avec le titre de journal catholique qu'il affiche en tête de ses colonnes. Dans cette campagne haineuse contre nous, le Trifluvien avait un complice, le Journal des Trois-Rivières. Celui-là, nous l'avons réduit à quia en le mettant au défi de prouver ses accusations par des citations. Nous allons user du même procédé à l'égard du Trifluvien.

Nous le sommons de prouver, par des citations, que nous ayons jamais fait la moindre volte-face. Nous défendons les principes et les idées. Nous continuons droit notre chemin; nous venons en conflit tantôt avec celui-ci, tantôt avec celui-là; nous tombons d'accord, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre. Notre programme, depuis neuf années, n'a pas varié d'un iota dans ses parties essentielles. Les journaux qui suivent les hommes, au lieu de suivre les principes, qui sont à la remorque d'un parti politique, ne varient pas dans leur allégeance aux chefs. Et parce qu'ils disent toujours amen lorsque les mêmes hommes parlent, ils croient rester conséquents avec eux-mêmes, faire preuve de consistance!

Nous mettons le Trifluvien au défi de prouver, par des citations, que nous nous ayons jamais tendu la main à M. Mercier pour l'élever au pouvoir; nous le mettons au défi de prouver, par des citations, que nous ayons jamais fait autre chose que juger le premier ministre impartialement à l'œuvre, l'approuvant quand il faisait bien, le blâmant quand il faisait mal. Nous le sommons d'établir, par des citations et des faits, le prétendu odieux de notre conduite.

Nous mettons le Trifluvien au défi de prouver, par des citations, que nous ayons jamais prétendu avoir un représentant quelconque dans le cabinet. Il sait que nous avons toujours déclaré et montré que nous n'étions inféodés à aucun parti politique, ni au parti libéral, ni au parti libéral-conservateur, ni au parti conservateur-national; que nous étions entièrement et réellement indépendant de tous les hommes politiques, tant sous le rapport pécuniaire que sous le rapport des idées et de la direction de notre journal.

Nous mettons le Trifluvien au défi de prouver, par des citations, que jamais la Vérité ait appuyé le cabinet de toute la force de son prestige et de son influence; nous le mettons au défi de prouver, par des citations, que nous ayons gagné ce prestige et cette influence sous de fausses couleurs. Nous le sommons de mentionner une seule doctrine erronée, une seule tendance néfaste qui se soient manifestées dans les actes du cabinet ou dans les journaux ministériels que nous n'ayons combattues avec autant de vigueur que nous combattons les erreurs de l'opposition. Où les journaux bleus ont-ils surtout puisé leurs arguments contre M. Mercier, pour lui faire une guerre déloyale de partisans, si ce n'est dans les colonnes de la Vérité, dans nos justes remontrances, dans nos légittimes censures à l'adresse du gouvernement?

Voilà, confrère du Trifluvien, une grosse besogne qui vous est taillée. Vous avez à prouver toutes vos accusations, par des citations, on a passer pour un insigne calomniateur. Choisissez!

LEGISLATURE PROVINCIALE

La chambre a fait de la mauvaise besogne cette semaine. D'abord, elle a voté le bill qui porte le nombre des députés provinciaux de 65 à 74. Nous avons

assez de députés, trop même. Il nous faudra quelques hommes de plus, voilà tout.

Nous voulons bien admettre l'à propos de diviser certains comtés doubles, et certains grands comtés. Mais cela aurait pu se faire sans augmenter le nombre des députés. Il aurait fallu, tout en créant de nouveaux collèges électoraux, en supprimer d'autres en réunissant deux par deux, plusieurs des petits comtés. C'eût été là un acte de sagesse politique; mais c'était un acte qui demandait du courage et du désintéressement. Surtout, pour des raisons que nous avons déjà données, il ne fallait pas augmenter le nombre des députés urbains.

La chambre a discuté longuement le bill de l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal. D'abord, on l'a renvoyé à un comité spécial qui a fait rapport que l'opinion paraissait partagée sur la question de savoir si ce projet de loi réglerait, oui ou non, les difficultés qu'on cherche à faire disparaître. Malgré cette note peu encourageante, la chambre a passé outre et a décidé de considérer le bill en "comité général". Le vrai promoteur du projet de loi était M. Forest; mais M. Lafontaine, député archilibéral, s'est emparé de la mesure et l'a faite sienne. Il a profité de l'occasion pour faire des siennes. Sans l'ombre d'une provocation, il a fait une sortie fariboude contre ce qu'il appelle la petite Eglise, c'est-à-dire les ultramontains: il a posé en défenseur de l'autorité religieuse. Le Pape veut ce bill, les évêques veulent ce bill, le clergé veut ce bill et la petite Eglise ne le veut pas! Quel scandale! Voilà la substance de son discours. Il a même employé la formule ordinaire et obligée à l'adresse des ultramontains: révoltés!

Tout ce beau zèle avait uniquement pour but de cacher un petit truc libéral préparé en sous mains. A peine la chambre s'était-elle formée en comité général que M. Lafontaine et quelques autres se sont groupés autour du bureau du greffier et, sans le moindre bruit, sans provoquer la moindre discussion, ont tranquillement retranché du bill la clause qui faisait de l'Ecole une institution catholique en reconnaissant à l'archevêque de Montréal le droit d'approuver la nomination des professeurs. Les conspirateurs ont dit: faisons la chose secrètement, afin que personne, en particulier, n'ait à porter la responsabilité de cette trahison envers le clergé qui n'a donné son appui à ce bill que parce qu'il croyait y trouver le moyen de donner à l'Ecole une constitution catholique. Cette mutilation du bill, qui laisse l'Ecole avec sa charte purement laïque, a été acceptée par le Dr Hingston, dont la faiblesse est devenue légendaire. Donc le bill ne change rien à la situation; ou plutôt elle l'empire de beaucoup. L'école reste tout à fait indépendante du contrôle ecclésiastique; et au lieu de neuf membres elle comptera vingt trois à l'avenir. C'est-à-dire que le bill jette les bases de la future université laïque à Montréal, malheur qu'on prétendait écarter précisément par cette législation! Le 3 mars 1890 sera notre journée des dupes.

Mardi soir, le bill de l'Ecole de médecine a été lu une troisième fois et adopté définitivement par l'assemblée législative. M. Trudel, député de Champlain, a proposé de remettre dans ce projet de loi la clause qui enlevait à l'Ecole son caractère purement laïque. Naturellement, M. Lafontaine, au nom de la "grande Eglise"... libérale, s'y est opposé; M. Taillon, aussi, parce que, disait-il, si cette clause était insérée de nouveau dans le bill, la majorité de la chambre ne voudrait plus accepter cette législation. Avec humilité, en vérité, pour une Assemblée composée en grande majorité de catholiques! Bleus et rouges se sont entendus pour repousser la proposition de M. Trudel, sans prendre de vote, n'osant pas assumer la responsabilité de leur mauvaise action. N'importe, on sait maintenant où se trouvent les véritables "laïciseurs".

Reactionnaires et obscurantistes

I

Notre confrère du *Catholic Weekly Review*, de Toronto, veut absolument croiser le fer avec nous. *He is spoiling for a fight*, pour le dire en anglais. Eh bien ! puisqu'il le faut, allons-y. Mais, qu'on le remarque bien, ce n'est pas la *Vérité* qui a commencé ce débat. C'est notre confrère qui nous a attaqué, sans la moindre provocation de notre part. Non seulement nous ne l'avons jamais molesté, mais nous avons plus d'une fois cité ses écrits avec éloge, montrant par là que nous lui étions sympathique. Ce qui ne l'a pas empêché, il y a déjà quelques mois, de nous déclarer la guerre, nous mettant sur un pied d'égalité avec le *Mail* et nous accusant d'être, comme la feuille sectaire et fanatique, une cause de troubles dans le pays. Nous avons laissé passer l'insulte. Un religieux, ami de notre journal, écrivit spontanément à la feuille de Toronto pour l'engager à cesser ces attaques imméritées. Notre confrère ne tint aucun compte de cet avertissement amical, donné dans l'intérêt de la paix. A l'occasion de la mort du regretté M. Trudel, il profita du prétexte qui s'offrait pour reprendre sa campagne contre l'*Etendard* et la *Vérité*. Il alla même beaucoup plus loin. Il tourna ses batteries contre les ultramontains en général, surtout de France, et prit la défense de l'école catholico-libérale fondée par Mgr Dupanloup et Montalembert. Dans son numéro du 25 janvier, il consacra à cette double besogne un long article. Nous l'avons prié de ne point recouvrir ce débat. Dans son numéro du 8 février, il revient à la charge et renouvelle ses attaques : pour lui, nous ne sommes qu'un *reactionnaire* et un *obscurantiste*. La discussion nous est donc inopposée.

Examinons cet article du 25 janvier.

Notre confrère commence par rééditer, contre le sénateur Trudel, les accusations de la presse tory : "son programme politico-théologique, dit-il, était celui d'un *obscurantiste* déclaré ; n'était pas en harmonie avec l'époque actuelle ; ne convenait pas à un pays comme le nôtre où il y a des races et des religions différentes, et créait des ressentiments, de la méfiance, et des dissensions intestines". Naturellement, il n'y avait pas l'ombre d'une preuve à l'appui de toutes ces accusations gratuites ; pas une seule citation tirée des écrits de notre regretté ami pour montrer en quoi son programme "politico-théologique" était répréhensible. Mais passons. La mémoire de M. Trudel n'a pas besoin d'être défendue contre la dent de la calomnie.

Puis, le rédacteur du *Weekly Review*, laissant de côté la personnalité de M. Trudel, généralisait ses attaques. Citons :

"Nous admettons, entièrement, que dans une grande mesure, tout catholique, dans la même proportion qu'il est catholique, doit être un catholique ultramontain ; c'est-à-dire qu'il doit adhérer au catholicisme dans sa force, dans son autorité et son pouvoir d'origine divine, comme il est résumé dans le *Syllabus* ;—en un mot, comme le dépôt de la vérité révélée qui condamne formellement l'esprit de l'époque en tant que cet esprit est antichrétien dans son essence ou son action, et qui ne favorise pas les erreurs dominantes du

jour. Mais nous maintenons qu'on peut être ultramontain, ou catholique sans compromis, sans se faire obscurantiste et réactionnaire. Selon nous, c'est à cette dernière classe qu'appartiennent des journaux comme la *Vérité* et l'*Etendard*. Il y a quelques mois, nous exprimions l'opinion que ces deux journaux d'un côté, et le *Mail*, de Toronto, de l'autre, rendaient facile l'excitation des passions de race et de religion dans Ontario et Québec. Certainement, nous, les catholiques d'Ontario, nous avons vu avec quelle facilité le *Mail*, en présentant chaque jour à ses lecteurs les dires de ces deux journaux comme preuve de ce que les Canadiens français pensent et désirent, a pu donner l'existence au parti fanatique des *droits égaux* et convaincre ses membres, en réunissant habilement les sentiments exagérés de la *Vérité* et de l'*Etendard*, que l'organisation *equal-rightiste* avait sa raison d'être."

Nous avons tâché de rendre cette traduction aussi claire que possible ; cependant, la pensée de notre confrère paraît sans doute un peu obscure, pour la bonne raison que ce qui ne se conçoit pas bien s'annonce obscurément, et que les mots pour le dire arrivent difficilement et embrouillés. Dire que tout catholique doit être ultramontain, c'est-à-dire, adhérer aux enseignements doctrinaux de l'Eglise, dans une grande mesure (mots que nous avons soulignés) c'est s'exprimer d'une singulière façon. Une autre expression remarquable est celle-ci : "*As it (catholicity) is summed up in the Syllabus*". Nous avons toujours pensé que le catholicisme est *summed up*, ou résumé, dans le *Credo*, et que ce qui est résumé dans le *Syllabus*, c'est tout le contraire du catholicisme, savoir les principales erreurs des temps modernes. Nous avons peut-être tort, attendu que nous ne sommes qu'un obscurantiste.

Quant à cette odieuse comparaison que le *Weekly Review* veut établir à nouveau entre le *Mail* et la *Vérité*, nous n'y attachons guère d'importance. Il est vrai que le *Mail* nous cite souvent, à l'appui de ses appels au fanatisme ; mais il faut établir, pour pouvoir nous jeter la pierre, que ces citations contiennent des *exagérations véritables* qui puissent servir de *prétexte plausible* aux *equal-rightistes*. C'est ce que le *Weekly Review* ne fait pas plus que le *Mail* lui-même.

Le confrère de Toronto rapporte ensuite le fait qu'un religieux, ami de l'*Etendard* et la *Vérité*, à la suite de cette première attaque, lui avait écrit pour lui faire remarquer que ces deux journaux, qu'il met sur un pied d'égalité avec la feuille la plus sectaire du pays, sont des journaux catholiques, des journaux de principes, et que le rédacteur de l'un d'eux est connu de M. Eugène Veillot et jouit même de son estime. Le nom de M. Veillot a suffi pour faire sortir le journaliste torontonnien tout à fait de ses gonds. Il lâche aussitôt la *Vérité* et l'*Etendard* pour porter ses coups contre le *Veillotisme* et l'*Univers*, tout comme ferait l'*Union libérale* ou le *Canada*. Il nous dit d'abord que le cardinal Newman a appelé l'école de l'*Univers* "une faction agressive et insolente dont le triomphe retarderait l'heure du triomphe de l'Eglise". Il est fort possible, probable même que le cardinal Newman ait dit cela. Seulement, ses paroles ne devaient pas s'adresser uniquement à "l'école de l'*Univers*", mais à toute la

"faction" qui était favorable à la proclamation du dogme de l'infaillibilité du Pape. Car le cardinal Newman a eu le malheur d'être *inopportuniste* lors du Concile ; et comme plusieurs autres opposants, le Père Gratry, par exemple, il a bien pu prendre pour une *faction*, pour une *école*, le Pape et l'Eglise elle-même. On le sait, les opposants dans le Concile, et leurs adhérents au dehors, ont exprimé, en langage très violent, une foule d'opinions et d'anathèmes qui n'ont pas été ratifiés par l'Eglise. Pour ce qui est du *Veillotisme* en particulier, le confrère de Toronto ignore peut-être que jamais écrivain laïque n'a reçu du Chef infaillible de l'Eglise autant de marques d'affection et d'approbation que Louis Veillot en a reçu de Pie IX.

Le *Weekly Review* continue ainsi :

"En un mot, leur programme (le programme de ceux que le cardinal Newman dénonçait) était le contraire de celui qui était prôné par le groupe distingué de catholiques français dont les chefs étaient le Père Lacordaire, le comte de Montalembert et l'illustre évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup ; groupe qui était représenté, jusqu'à un certain point, par le cardinal Newman en Angleterre, et le Dr Brownson, en Amérique. Ces hommes réunissaient en eux la foi des âges des martyrs et la civilisation et l'esprit de progrès du dix-neuvième siècle. Ils visaient à reconcilier la religion avec la société moderne et à combler le schisme que les excès de la révolution avaient creusé entre eux. Veillot et son parti, au contraire, se contentaient de maudire l'esprit de la liberté moderne. Ils s'opposaient à la nouvelle civilisation et furent ainsi appelés des *obscurantistes*. Montalembert voyait que le rêve clérical du moyen âge ne pouvait pas être réalisé, que les peuples ne pouvaient pas être amenés à se soumettre au gouvernement des hommes d'Eglise dans les choses temporelles. La sujétion de l'Eglise à l'Etat, du spirituel au temporel, ils la regardaient, en véritables catholiques, comme incompatible avec les principes essentiels de la religion, puisque, en principe, c'était la sujétion de Dieu à l'homme ; et c'est pourquoi ils affirmaient que la sujétion de l'Etat au clergé, aussi bien que la sujétion du clergé à l'Etat, dans les choses spirituelles, devaient être rejetées toutes deux comme également hostiles à la religion et à la civilisation. Ils demandaient une Eglise libre dans un Etat libre ; la reconnaissance, par l'Eglise, de la liberté de l'Etat dans les choses temporelles, c'est-à-dire dans l'ordre civil, et la reconnaissance par l'Etat de la liberté de conscience, de sa propre incompetence dans les choses spirituelles. A cet ordre de choses, les *obscurantistes* s'opposèrent. Qu'on ne s'imagine pas que l'Eglise était opposée à la civilisation moderne. Nous ne parlons pas d'elle. Elle est divine, et dans les questions de dogme, infaillible. Mais on n'est pas obligé de croire à l'infaillibilité des hommes d'Eglise dans leurs jugements particuliers. A la suite, avons-nous dit, des excès de la révolution, l'Eglise avait été placée, en France, du côté des souverains et contre le peuple à qui elle commençait à apparaître comme le boulevard de l'absolutisme".

Puis, le *Weekly Review* cite un long extrait du Dr Brownson, sur le même sujet et tout à fait dans le même sens. Parlant de Montalembert et de ses associés, Brownson disait, entre autres choses :

"La querelle du peuple avec l'Eglise était d'un caractère social et politique, non point dogmatique, et ce que l'on combattait en elle, ce n'était pas l'affirmation de ce qui est divin, mais

la suppression, réelle ou supposée, de ce qui est humain. La vraie ligne de conduite à suivre pour l'Eglise était donc de cesser de faire cause commune avec les maîtres du peuple... d'accepter la liberté et de la bénir, de prendre en main la cause du peuple, de sanctifier les instincts irrépressibles de l'humanité, de se mettre à la tête du monde moderne, afin de l'aider et de le diriger dans la grande œuvre de l'évolution scientifique, sociale et politique. Telle était la pensée de l'*Avenir* et des hommes qui se sont groupés avec Lacordaire et Montalembert autour de La Mennais. Elle exigeait la *séparation complète de l'Eglise et de l'Etat*, l'Eglise devant renoncer à toute aide pécuniaire fournie par l'Etat et s'en remettre aux contributions volontaires des fidèles. Sa liberté ne devait plus être garantie par un concordat avec l'Etat, mais en obtenant la liberté pour le peuple, elle devait trouver la sauvegarde de la liberté dans la liberté générale des citoyens, catholiques ou non-catholiques. Ce changement aurait privé l'Eglise, en tant que société spirituelle, de tout pouvoir politique, de tout pouvoir dérivant de l'Etat, de tout droit politique de censure, de tout pouvoir civil de mettre à exécution ses sentences contre l'hérésie, l'erreur ou le schisme. Ce changement aurait, par conséquent, aboli tout ce système de gouvernement, en partie civil et en partie religieux, qui s'est établi pendant tout le moyen âge et s'était perpétué plus ou moins dans toute l'Europe catholique, et aurait placé l'Eglise tout à fait dans la même position qu'elle occupe aux Etats-Unis où elle est libre de la liberté du citoyen. Ce changement aurait placé l'Eglise du côté de la liberté et aurait fait en sorte que les hommes d'Eglise trouvassent leur intérêt en même temps que leur devoir dans la résistance à l'absolutisme et dans la protection des droits égaux de tous les citoyens. Ce changement aurait permis à l'Eglise de reprendre son œuvre civilisatrice, de baptiser la civilisation moderne et de combler le schisme creusé entre elle et le monde moderne. La pensée était grande et noble et, ce qui plus est, éminemment catholique".

Si le rédacteur du *Weekly Review* avait voulu être juste envers la mémoire du grand Dr Brownson, il aurait ajouté que cet écrivain remarquable, qui s'était laissé éblouir, pendant quelque temps, par les feux follets du libéralisme dit catholique, revint complètement de ses illusions avant de mourir.

Le *Weekly Review* admire beaucoup ce mouvement décrit par Brownson, qui tendait à la *séparation complète* de l'Eglise et de l'Etat, et de la mise de la religion catholique sur un pied d'égalité absolue, aux yeux de la loi civile, avec les différentes sectes. Est-il possible que notre confrère ignore qu'il y a là des erreurs formellement condamnées par l'Eglise, précisément dans ce *Syllabus* qu'il prétend être le *résumé du catholicisme* ? Notre confrère est-il bien sûr d'avoir jamais lu le *Syllabus* ? S'il l'avait lu, il nous semble qu'il se souviendrait que la LVe proposition condamnée est ainsi conçue : "L'Eglise doit être séparée de l'Etat et l'Etat séparé de l'Eglise." La LXXVIIe proposition se lit comme suit : "A notre époque, il n'est pas utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes". Enfin, l'Encyclique *Quanta cura*, qui accompagnait le *Syllabus* et qui en condense les quatre-vingt propositions en dix-neuf propositions également condamnées, frappe en ces termes le "mouvement" décrit par Brownson et admiré par le naïf

rédauteur du *Weekly Review* : " La perfection des gouvernements et le progrès civil exigent que la société humaine soit constituée et gouvernée sans tenir plus de compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune distinction entre la vraie religion et les fausses. Le meilleur gouvernement est celui où l'on ne reconnaît pas au pouvoir l'obligation de réprimer par des peines légales les violateurs de la religion catholique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique le demande. La liberté de conscience et des cultes est, pour chaque homme, un droit qui doit être proclamé par la loi et assuré dans tous les Etats constitués ". Oui, tout cela, tout ce beau et brillant mouvement inauguré en France par l'*Avenir* et continué par l'école catholico-libérale a été solennellement condamné par Pie IX. Avant lui, Grégoire XVI, par son Encyclique *Mirari Vos*, avait frappé l'*Avenir* et ses doctrines libérales. Cette première condamnation n'ayant pas suffi, Pie IX a lancé le *Syllabus* et l'Encyclique *Quanta cura*, et a prononcé diverses allocutions contre ces mêmes erreurs. Enfin, Léon XIII les condamne à nouveau dans ses deux Encycliques *Immortale Dei* et *Libertas*. En face de ces condamnations, le *Weekly Review* ne craint pas d'écrire ce qui suit :

" C'était à ce mouvement que Veillot et l'*Univers* s'opposèrent, et l'échec de ce mouvement a ralenti le progrès de la religion en France, pour longtemps encore ".

Oui, Veillot et l'*Univers* se sont opposés au mouvement libéral en France, au mouvement vers la complète séparation de l'Eglise et de l'Etat ; vers la suppression du concordat ; vers l'abolition du budget des cultes—faible indemnité accordée à l'Eglise pour les immenses biens que l'Etat lui a volés lors de la Révolution—; vers la mise sur un pied d'égalité de la religion catholique avec les sectes ; Veillot et l'*Univers* se sont opposés à tout ce " mouvement " condamné par les Papes, et c'est là leur principal titre de gloire. S'il y a encore des catholiques en France, c'est précisément parce que le mouvement libéral inauguré par La Mennais et le vieux gallicanisme religieux ont été vigoureusement combattus par ceux que le confrère de Toronto appelle dédaigneusement *réactionnaires* et *obscurantistes*.

En voilà assez pour aujourd'hui. Nous reviendrons sur le sujet dans un autre article. En attendant, nous posons une toute petite question à notre confrère. A-t-il jamais lu les écrits de Louis Veillot qu'il se permet de condamner avec tant d'aplomb ? Queiqu'un, qui prétend le savoir, nous assure que non.

L'OPINION DE LA PRESSE

— ET —

L'AMENDEMENT THOMPSON

Il va sans dire que les journaux anglais, sans exception, approuvent l'amendement Thompson ; les modérés l'approuvent comme une transaction nécessaire ; les fanatiques triomphent, jubilent et chantent victoire. Voici ce que nous lisons dans le *Mail* du 24 février :

M. Arthur Buies a décrit la ville de

Québec comme une antique cité, si pleine de souvenirs et si vide d'espérances. Dès 1870, cette description aurait pu s'appliquer à l'élément français du Nord-Ouest. Du moment qu'une civilisation nouvelle a commencé à resserrer les Métis, ces derniers, étant la race inférieure, ont été voués à la destruction. Par le vote de vendredi soir, le parlement s'est tout simplement incliné devant l'inévitable. La conservation du français dans les cours de justice ne signifie pas grand chose, vu l'admission que le dualisme n'a pas de droits acquis dans cette région. A un point de vue plus général, l'amendement de sir John Thompson peut aussi être considéré comme une déclaration formelle à l'effet que les institutions réactionnaires de Québec n'ont aucun droit acquis en dehors de Québec et qu'à l'avenir elles devront être limitées à Québec. Lors même que M. McCarthy et le mouvement equal-rightiste n'auraient rien obtenu de plus, le service qu'ils ont rendu au Canada ne serait pas à dédaigner. On a dit que l'amendement était un compromis et il l'est dans un sens. En réalité, cependant, c'est une convention intervenue entre les deux chefs des deux anciens partis dans le but d'amortir la chute des Français et de masquer autant que possible la capitulation qui en est la conséquence. C'est une demi-mesure, et comme toutes les demi-mesures elle aura pour effet d'augmenter l'agitation au lieu de la diminuer. Il y a tout lieu de croire que le Nord-Ouest renouvelera sa demande pour obtenir une constitution tout à fait moderne et qu'un projet de loi propre à satisfaire ses besoins sera présenté à la première occasion possible. Alors recommencera la controverse que l'on aurait dû faire cesser complètement pour toute la présente session.....

" Dans l'état actuel des choses, nous constatons un gain considérable ; mais il reste encore quelque chose à accomplir. On dit que le Nord-Ouest va insister immédiatement pour que l'affaire soit reprise en considération dès la prochaine session du Parlement ; et dès 1891 nous verrons sans aucun doute balayer tranquillement tout ce qui reste de griefs. Les députés français savent très bien que toute résistance ultérieure serait sans espoir. Ils en ont tellement perdu que cela ne vaut pas la peine de combattre pour ce qui leur reste. "

De son côté, le *Star* dit :

" L'amendement de Sir John Thompson, a été adopté par un vote de 149 contre 50, et l'orage soulevé à Ottawa par le bill McCarthy s'est aussitôt apaisé. Le résultat est très satisfaisant et ce qu'il y a de plus agréable à constater, c'est que la majorité comprend un si grand nombre de votes canadiens-français. L'objet que M. McCarthy avait en vue A ETE ATTEINT AUSSI SUREMENT QUE SI LE BILL LUI-MEME AVAIT ETE ADOPTE, mais sans provoquer les discordes nationales qui auraient résulté de l'adoption du bill lui-même. Il est difficile de présumer qu'on puisse soulever un grand mécontentement parmi les électeurs français, puisque la majorité se compose indistinctement des Chapeau, des Laurier et des Langevin. Aucun parti politique ne pourra tirer profit de la situation, attendu que les hommes les plus éminents des deux partis ont accepté cet amendement. Nous n'avons aucune crainte d'un mécontentement sérieux chez le peuple, attendu qu'il y a peu de politiciens influents, intéressés à le soulever, et attendu aussi que ces mêmes politiciens jugeront qu'il est dans leur intérêt de laisser dormir la question. "

* * *

Le *Witness* n'est pas moins satisfait. Il est très logique, et voit dans l'amendement Thompson un principe qui doit nous conduire nécessairement à l'aboli-

tion, non seulement du français comme langue officielle au Nord-Ouest et à Manitoba, mais aussi des écoles séparées. Lisez bien :

" L'effet le plus important et le plus immédiat de l'adoption de l'amendement est la création d'un précédent, la sanction d'un principe qui empêchera le gouvernement de désavouer les lois de la législature de Manitoba sur cette question.

" L'effet de l'amendement Thompson est de donner à l'Assemblée du Nord-Ouest, un corps créé par statut, sans être élevé au rang de Législature Provinciale, le pouvoir de décider si le français restera une langue officielle dans les territoires. La législature de Manitoba qui, d'après la constitution, occupe une position beaucoup plus élevée vis-à-vis du gouvernement du Dominion que l'Assemblée du Nord-Ouest, a déjà une loi abrogeant l'usage du français comme langue officielle dans cette province. Le gouvernement qui vient de faire voter par la chambre des communes une loi qui donne ce pouvoir à un corps inférieur comme l'Assemblée du Nord-Ouest pourrait-il décemment opposer son vote à un acte du même genre venant d'une législature comme celle de Manitoba ? Le même argument s'applique au projet de loi qui est maintenant devant la législature de Manitoba par lequel on propose d'abolir le système des écoles séparées. Cette loi sera certainement adoptée. Comment le gouvernement fédéral pourra-t-il la désavouer après avoir posé le principe qu'il vient de faire sanctionner. "

* * *

Lisons maintenant les vigoureuses protestations de l'*Etendard* :

" Le vote a été pris sur le sous-amendement Thompson, qui a été adopté par cent quarante-neuf contre cinquante.

" Encore une défaite et un déni de justice, que nous avons à enregistrer, pour notre nationalité.

" Comme l'a dit avec raison M. Charlton,—bien qu'il se plaçât à un point de vue différent du nôtre,—le bill McCarthy, l'amendement Davin et le sous-amendement Thompson, quoi qu'à des degrés divers, concourent tous trois à l'abolition de la langue française au Nord-Ouest. Nous avons été amenés là par les savantes tactiques des partis politiques. Les chefs se sont unis pour imposer ce résultat à leurs partisans.

" Nous avons la honte et la douleur d'avoir vu, encore une fois, la majorité de nos représentants,—de ceux qui ont reçu le mandat de veiller à la sauvegarde de nos droits,—sacrifier la justice de notre cause à ce qu'on est convenu d'appeler les " exigences de parti. "

" M. Laurier a invoqué le principe de l'autonomie des provinces : ce n'est qu'un prétexte. Là n'est pas la véritable raison.

" L'autonomie des Territoires du Nord-Ouest n'était nullement en jeu.

" M. McCarthy demandait qu'on consacrat une injustice à l'égard de la minorité canadienne-française. Il fallait lui refuser purement et simplement, et non renvoyer l'opprimée de Caïphe à Pilate, afin d'éviter les responsabilités.

" Pour notre part, nous protestons de toutes nos forces contre cette humiliation nouvelle qui nous est imposée.

" Que ceux qui auraient pu l'empêcher en portent le poids devant le peuple et devant l'histoire. "

* * *

La *Justice* s'exprime en termes non moins patriotiques et justement indignés :

" L'attitude du gouvernement et celle des bleus qui le suivent ne nous surprennent pas. Ces gens nous ont habitués à des spectacles comme celui qu'on vient de donner. Mais nous avouons ne pas pouvoir comprendre l'attitude de l'honorable M. Laurier et

celle d'un certain nombre de ses partisans qui ont, comme lui, voté avec le gouvernement en faveur de l'amendement Thompson.

" La *Justice* croit de son devoir, aujourd'hui, d'enregistrer un protêt solennel contre l'acte de faiblesse impardonnable que la majorité de la Chambre vient de commettre.

" Il faut bien se l'avouer, malgré tout ce que cet aveu a de pénible et de douloureux : nous marchons vite dans la voie de la décadence nationale. Sur cette question, on a fait un compromis au détriment de nos droits les plus chers.

" Les compromis, les concessions sont à l'ordre du jour en politique.

" Ici, pour faire plaisir aux Anglais et se gagner quelques votes, on établit à notre détriment une classe de privilégiés en matière d'éducation ; là-bas, pour arriver au même but, on prépare, par des concessions inopportunes, le sacrifice final et à courte échéance de la langue française dans toutes les provinces où la majorité est anglaise.

" Où allons-nous avec tout cela ?

" Aujourd'hui, on fait une concession ; demain, on en demandera d'autres. Aujourd'hui, c'est au Nord-Ouest ; demain ce sera, à Manitoba, demain, ce sera à Ontario demain, ce sera partout, et bientôt, il ne restera plus rien debout de tout ce que nous avons de plus cher, des droits pour lesquels nos ancêtres ont versé leur sang.

" Sommes-nous donc réellement entrés dans une ère de décadence nationale ? Sommes-nous à nous préparer comme l'Irlande du commencement de ce siècle à devenir un peuple d'esclave ?

" Ou bien, notre manière de voir est-elle erronée ?

" Il y a des moments où nous sommes tentés de le croire, surtout quand nous voyons des hommes en qui nous avons toute confiance—que nous connaissons pour de véritables amis de leur pays—donner le signal de la retraite, de l'humiliation devant l'ennemi.

" Mais, mon Dieu, la question nous paraît si claire : ne vient-on pas de donner à un corps législatif le droit d'abolir le français lorsque ce même corps législatif vient de déclarer que tel était son désir ?

" Et nous sanctionnerions cela, nous ?

" Jamais. "

Dans un numéro subséquent, la *Justice* publie une lettre d'Ottawa d'où nous extrayons les passages suivants :

" De prime abord, il paraît peu important que les votes et délibérations du conseil du Nord-Ouest soient ou ne soient point imprimés dans les deux langues, au désir de la majorité de cette province. Mais il y a un principe en jeu. C'est le premier coup de cognée donné à l'arbre. C'est le mode pratique adopté pour battre en brèche nos institutions, notre langue, nos lois, pour détruire notre autonomie. On commence par la langue, mais c'est au catholicisme qu'on en veut. L'orangisme fait son œuvre. Après la langue viendront les écoles séparées. A Manitoba, l'attaque est dirigée à la fois contre les deux. M. McCarthy déclare ouvertement, sur le parquet de la Chambre, que la lutte se continuera jusqu'à ce que les écoles séparées aient disparu de partout, que la langue française officielle soit abolie à Ottawa et même à Québec, qu'il n'y ait plus qu'une nationalité au Canada, ce qui, dans son idée, veut dire une nationalité protestante. Ce résultat obtenu, il n'y a plus d'obstacle à l'union législative, le rêve de Sir John.....

" Canadiens français catholiques, en garde ! Voyez la force de nos ennemis, depuis que nous avons cédé sur la question Riel. Les Métis avaient une charte fédérale leur garantissant l'usage officiel de leur langue : on leur en enlève une partie, annonçant qu'on leur

enlèvera le reste bientôt. Manitoba avait une charte lui garantissant les écoles séparées et la langue française : on la lui arrache ! Et cela est accompagné de la déclaration solennelle, en pleine Chambre centrale, que les chartes fédérale et impériale seront morcelées jusqu'à ce que les écoles séparées et la langue française aient disparu dans tout le Dominion.

"Qu'allons-nous faire pour sauver la situation ? Allons-nous toujours être à deux genoux devant MM. les orangistes pour leur demander grâce, ce qu'ils ont juré par serment de ne pas accorder, qui ont même juré par serment de nous détruire ?

"Allons-nous épuiser notre énergie et nos forces à protéger et à défendre nos droits contre d'aussi audacieux et implacables ennemis ?

"Allons-nous tenir sur la défensive et nous contenter de voir l'arche sainte de nos traditions brisée et détruite, morceau par morceau, jusqu'à ce qu'il n'en reste rien ?

"Aux lieux où les grands remèdes. Si la confédération est destinée à notre perte, périsse la confédération.

"Nous avons assez de preuves maintenant ; les yeux de plus confiants doivent être ouverts.

"Disons-le donc maintenant, formellement ; disons-le partout :

"Si l'orangisme continue, nous demandons le rappel de la confédération."

La *Minerve* du 21 février disait, en parlant de l'amendement Beausoleil :

"Il suffit d'examiner cet amendement pour voir que la députation française ne pouvait faire autrement, qu'elle a accompli un acte de patriotisme en lui donnant un appui unanime. Elle a montré sa détermination de ne pas céder un pouce de nos droits. Elle est restée fidèle à son rôle de protectrice vigilante des groupes français du Dominion. Il est regrettable que l'amendement ait été rejeté, mais la députation a fait son devoir, et elle n'en a pas moins droit aux chaudes félicitations de la race."

Et M. Chapleau qui seul des députés Canadiens-français a voté contre, quel genre d'acte a-t-il accompli ?...

La *Minerve* déclare qu'il ne faut pas céder un pouce de nos droits (sic) — quel langage barbare ! — ce qui ne l'a pas empêché de publier un long article, le 20 février, pour faire accepter l'amendement Thompson :

"Nous savons, dit-elle, que la politique se compose beaucoup de compromis. que le *give and take* joue un grand rôle sous les institutions anglaises, et que le gouvernement est impossible autrement, étant donné le mélange de races, de religions et de classes qui constituent le pays."

Sans doute, sous le régime que nous subissons, le *give and take* joue un grand rôle, personne ne le conteste. Seulement, ce sont toujours les Canadiens-français qui donnent, tandis que les Anglais prennent, invariablement. Si, au moins, on voulait bien intervertir les rôles de temps à autre !

A travers la presse Canadienne

Voici un échantillon des aménités de la presse charitable et modérée. Parlant du vote sur le sous-amendement Thompson, le *Canada*, numéro du 25 février, s'exprime comme suit :

"Après le vote, nous revenons encore désigner l'ennemi. Non pas M. McCarthy mais M. Tardivel. Quand celui-ci sera bridé, l'autre mourra d'inanition. Son aura de victime, de "provoqué" disparaissant, son utilité et son prestige cesseront.

"C'est ce que nous voudrions bien faire comprendre à notre public.

"Depuis trois ou quatre ans, l'école politico-religieuse jette le gant à droite et à gauche, fait l'insolente, oublie ou dénature l'histoire et cherche à donner le ton à notre population. En religion, cette école cultive le scandale, fait faire fausse

route à plusieurs ecclésiastiques, dénonce certains évêques, rongé Laval, partage la cène avec Rome et met le clergé national dans une position d'autant plus pénible que ce clergé, par charité chrétienne, offre toujours l'autre joue.

"Et l'on veut que les quelques fanatiques protestants qui ne veulent pas que ces prétextes se privent de la joie bien naturelle de nous représenter comme des religieux, des abrutis d'un autre âge, des esclaves de curés.....

"En l'abîme, cette école est monstrueuse. D'abord, elle ne se réclame d'aucun parti. Elle n'a pas le courage de se définir. Elle court la rue et se donne au plus offrant.

"Mais si elle ne porte pas de coarde t ne dit jamais toute sa pensée, nous avons tous qu'elle joue un rôle parfaitement tracé, qu'elle est partie intégrante d'une espèce d'Internationale d'autant plus difficile à dénoncer et à démolir que le paravent de l'orthodoxie est là comme un rempart.....

"Nous devons donc :

"1° Dénoncer l'école politico-religieuse et ses organes ;

"2° Supplier nos confrères de faire comme nous, c'est-à-dire dénoncer, combattre, ruiner tout ce qui touche à cette école."

Nous nous contentons de souligner quelques passages.

La *Patrie* dénonce également ce qu'elle appelle l'école politico-religieuse, à laquelle elle a maintes fois reproché, paraît-il, "de vouloir atrophier les intelligences, briser les caractères et étouffer les légitimes aspirations vers le progrès et la liberté, etc." En quelles circonstances l'école politico-religieuse a-t-elle commis tous ces forfaits ? la feuille libérale ne le dit pas, bien entendu. Mais tout en nous dénonçant, la *Patrie* trouve que le *Canada* dit des sottises :

"Mais nous nions, dit-elle, qu'il y ait eu de la part des deux journaux en question rien qui soit de nature à provoquer les injustes représailles dirigées contre notre nationalité."

Plus loin elle ajoute.

"Que reproche-t-on à l'*Etendard* et à la *Vérité* ? De s'être servis d'un langage virulent pour défendre leur nationalité violemment attaquée, non-seulement par les journaux, mais par un gouvernement qui semble avoir pris à tâche de l'humilier ?

"Supposons qu'ils aient eu tort, leur faute ne serait pas bien en tort, et ne justifierait aucunement la campagne agressive dirigée contre la nationalité française, pas dans le simple but de la faire dénigrer par les journaux, mais dans l'intention de la priver de ses droits.

"Il y a cinquante ans que certains journaux anglais vivent de leurs attaques contre nous. Avons-nous jamais songé à nous venger en privant de leurs droits nos concitoyens d'origine britannique ?

"Comment ? On ne nous reconnaît pas même le droit de nous défendre et un simple article de journal, qui peut être ne représenterait pas du tout l'opinion de nos co-nationaux, donnerait à nos ennemis le droit d'organiser contre nous la persécution à outrance ?

"Quel est le national qui ait jamais proposé d'enlever aux Anglais les privilèges qui leur sont garantis ? Il n'y en a pas un seul. Et cependant, ce sont eux les grands coupables !

"A notre sens, admettre que ses compatriotes ont tort lorsque l'on sait qu'ils ont raison, ce n'est pas du courage, c'est de la lâcheté.....

"La source du mal, elle est dans la pusillanimité de ceux qui pactisent avec l'ennemi pour nous calomnier."

C'est ainsi que l'évidence des faits force même la *Patrie* à proclamer la vérité, à nous rendre un peu de justice. En effet, que faisons-nous ? Nous revendiquons nos droits, rien autre chose ; et nous les revendiquons dans un langage énergique, peut-être, mais sans la moindre virulence. Le lecteur admettra que les gros mots ne figurent guère dans les colonnes de la *Vérité*. Eh bien ! tout simple

ment parce que nous défendons les droits de nos compatriotes, les journaux soi-disant conservateurs, à part quelques rares exceptions, passent leur temps à nous dénoncer à l'ennemi commun. C'est là une besogne que nous ne voulons pas qualifier.

CA ET LA

DOCTEUR EN LETTRES : — Les journaux annoncent que l'Université Laval vient de conférer le titre de docteur ès-lettres à M. Samuel E. Dawson. Le *Chronicle*, feuille protestante, félicite l'Université à ce sujet.

CONSTANS : — Une dépêche de Paris annonce que M. Constans, ministre de l'Intérieur, s'étant querellé avec M. Tirard, est sorti du cabinet. Il a été remplacé par M. Bourgeois, radical avancé.

Vin au Quinquina du Dr Ed Morin.

Ce Vin, qui est offert avec confiance aux médecins ainsi qu'aux malades, diffère complètement, par son mode de préparation et ses principes constituants, de tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour. Par l'emploi de ce Vin, l'appétit, l'activité et la force musculaire se développent rapidement ; peu après la fraîcheur du teint et l'enbonpoint se manifestent. Indispensable aux blessés, aux opérés, aux personnes atteintes d'une maladie quelconque du système osseux, il répare les pertes et provoque une consolidation rapide. Son action est

des plus puissantes dans la convalescence, le diabète, l'anémie, en un mot dans tous ces états de langueur, d'amalgissement, d'épuisement nerveux, auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés, d'où le régime actuel inconsciemment, d'édication tonique. Se vend chez tous les pharmaciens.

PAS DE CHEQUES : — Nous prions nos abonnés de vouloir bien nous faire leurs remises par mandat sur la poste ou par lettre recommandée. On nous envoie très souvent des chèques. Or pour faire payer ces chèques, nous avons à subir un escompte de 25cts, particulièrement lorsque ces chèques viennent des Etats-Unis. S'il s'agissait d'une forte somme, nous n'en dirions rien. Mais on admettra qu'il est onéreux d'avoir à payer 25cts pour retirer deux ou trois piastres !

Patente à Vendre

UNE PATENTE, No 33283, POUR une barate faisant le beurre en 5 minutes, obtenue pour tout le Canada, 2 Janvier 1890, est à vendre. Nous croyons qu'un manufacturier peut, très avantageusement, exploiter ces droits.

J. A. BERTRAND, Vic.
Ste Philomena,
Co Chateauguay.

PLUMES METALLIQUES DE BLANZY POURE & Cie A BOULOGNE-SUR-MER

LA PLUS IMPORTANTE FABRIQUE DU MONDE et la plus renommée pour la durabilité et la supériorité de la fabrication de ses nombreuses variétés de plumes dans les prix de 15 centimes à \$1.00 la boîte de 144 plumes.

Les plus recommandées sont :

La Persienne	No 20 à 20c.	Genre Guillott	404	No 925 à 50c.
L'Écolière	" 38 à 25c.	"	393	" 920 à \$1.00
La Calligraphique, extra fine	No 631 à 30c.	" Bank Pen	"	" 900 à 50c.
Des Bureaux	No 603 à 50c.	"	"	" 901 à 50c.
La Boutonnaise (gros)	No 742 à 80c.	" Easterbrook	"	" 100 à 25c.
		"	"	" 99 à 40c.
		"	"	" 899 à 50c.

En vente chez tous les libraires et les principaux marchands

J. B. ROLLAND & FILS

6 à 14 RUE SAINT-VINCENT MONTREAL

(SEULS AGENTS AU CANADA)

PRIME AUX ABONNES

Pour engager nos abonnés à nous payer, sans retard, ce qu'ils nous doivent, à acquitter leur abonnement d'avance, ou à nous trouver de nouveaux souscripteurs, nous leur faisons la proposition suivante : A tout abonné qui, d'ici au premier Mars prochain, nous enverra le prix de six mois d'abonnement, \$1, soit pour acquitter ce qui est dû, soit pour payer d'avance, soit pour un nouvel abonnement, nous ferons parvenir, outre le reçu, le portrait d'un des évêques de Québec, à son choix, depuis Mgr de Laval jusqu'à Son Eminence le cardinal Taschereau. Contre le prix d'une année d'abonnement, \$2, nous expédierons les portraits de deux évêques ; contre le prix de 18 mois, \$3, les portraits de trois évêques, et ainsi de suite. A celui qui nous fera parvenir le prix de six nouveaux abonnements d'un an nous enverrons la collection complète, soit dix-sept portraits.

Ces portraits sont pris d'après le nouveau procédé dit photogravure, sont très bien exécutés et aussi ressemblants que la photographie elle-même. Le format, 7 pouces sur 10, permet de les encadrer.

VOICI LA LISTE DES EVÊQUES DE QUÉBEC

I MGR DE LAVAL.	X MGR BAILLY.
II MGR DE SAINT-VAILLER.	XI MGR DENAUT.
III MGR DUPLESSIS DE MORNAY	XII MGR PLESSIS.
IV MGR DOSQUET.	XIII MGR PANET
V MGR DE LAUBERIVIERE.	XIV MGR SINAY.
VI MGR DE PONTBRIAND.	XV MGR TURGEON.
VII MGR BRIAND.	XVI MGR BAILLARGEON.
VIII MGR D'ESGLIS.	XVII S.EM. LE CARD. TASCHEREAU
IX MGR HUBERT.	



P. E. POULIN & CIE

Bijoutiers et Opticiens

40 RUE DE LA FABRIQUE.

Désirent appeler une attention spéciale sur leur grand assortiment de beaux objets convenables pour cadeaux de noces, bijoux en or et en argent, objets en bronze et en... à bas prix.

JUMELLES, LUNETTES etc

Si vous désirez des LUNETTES OU DES LORGNONS qui vous fassent bien.

VENEZ NOUS VOIR



La Chevelure, c'est la Santé!

Le REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE nettoie la TÊTE et fait disparaître les PELICULES. Il empêche la chute des cheveux et en active la croissance.

LE REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE est une lotion douce et rafraîchissante, sans égale comme pommade et convenant particulièrement aux enfants.

LE REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE n'est pas une teinture, c'est un stimulant et un tonique. Cette préparation est de plus exempte de tout produit chimique dangereux ainsi que l'atteste un grand nombre de témoignages des meilleures autorités médicales. Chez tous les pharmaciens, 40 cts. la bouteille.

S. LACHANCE, seul propriétaire. 1538 ET 1540 RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL.

LIBRAIRIE ST-ROCH

Nous avons l'honneur d'informer les

Messieurs du Clergé

LES COMMUNAUTES

RELIGIEUSES

— ET —

LES MUNICIPALITES

SCOLAIRES

Que nous avons toujours en magasin, un assortiment général d'articles de librairie consistant en :

Livres de Prières, livres Classique en Français et en Anglais, Papeterie, Enveloppes, Livres Blancs, Régistres, Cahiers, Livres de Cotisation pour les Municipalités Scolaires, fournitures d'École, vin de messe, cierges, hosties, encens et veilles.

Nous vendons tous ces articles à des prix et à des conditions très avantageuses, escompte alloué pour achat au comptant.

— AUSSI —

Impressions de toutes sortes exécutées avec soin.

L. Drouin & Frere

LIBRAIRES & IMPRIMEURS

98 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH

QUEBEC

TELEPHONE 421



OR PLAQUÉ SOLIDE.

Afin d'introduire nos montres et autre bijouterie pour 60 jours nous enverrons ce beau jour d'or en plaqué à aucune adresse sur reçu de 32 cent en timbre de Post; et aussi enverrons sans autres charges notre grand catalogue de montres et bijouterie etc. avec des termes très avantageux aux Agents. Ce jour est d'une qualité très fine et garantie de durer des années et contenir l'essai de l'année, est offert pour 32 cent pour 60 jours seulement. Envoyez votre ordre immédiatement et vous recevrez un jour volant \$2.00 pour 32 cent. CANADIAN WATCH AND JEWELRY CO. 69 & 71 Adelaide St., East Toronto, Ont.

Dissolution de Societe ET LIQUIDATION DES AFFAIRES ! GRANDE VENTE A REDUCTION SANS PRECEDENT

Nous offrons maintenant, et pendant un mois seulement, notre fonds de commerce, à un sacrifice énorme en vue de la démolition très prochaine de notre propriété ainsi que de la dissolution de la Société qui sera occasionnée par l'état de la santé de l'un des associés.

Considérant l'urgence absolue de disposer avant pour le 1er d'Avril prochain de notre considérable assortiment, nous avons réduit les prix de nos marchandises, dans plusieurs cas, au dessous des prix coutant, nous invitons les intéressés à venir constater par eux-même la réalité et la grandeur de la réduction de nos prix.

Lisez attentivement quelques-uns de nos prix et choisissez ce que vous avez besoin.

Reduction immense sur Pianos
Reduction immense sur Pianos !
Reduction immense sur Pianos !

PRIX RUINEUX SUR HARMONIUMS

Une réduction de 50 par cent est offerte sur les célèbres Harmoniums de W. DOHERTY & CIE.

- 1 Masson & Hamlin \$40.00
- 1 " " 45.00
- 1 " " 100.00
- 1 Estey & Cie 50.00
- 1 C. F. G. Foisy, Rich, buffet 75.00
- 1 Dominion Ugan Co. Extra riche buffet 119.00
- 1 Bell & Co. Très supérieure 110.00
- 1 Beaudet a Paris France. Très puissant. 75.00
- 1 Scheidmeyer & Son 100.00
- 1 A. Lecompte & Cie, Paris France 70.00

A MOITIE PRIX

Convert et banc de pianos, Violons, Boîtes de Violons, archets de Violons, guitars, banjos, instruments de cuivre pour tanfores, clarinettes, flutes, Flageolets, piccolos, accordéons, concertinas, boîtes à musique, porte musique etc.

MUSIQUE EN FEUILLES

Venez voir nos romances françaises et anglaises aussi que notre musique instrumentale de 5 et 10 centins.

MACHINES A LAVER

Il nous reste quelques machines à Laver prix du détail \$6.00 réduit à \$1.00.

MACHINES a TORDRE

Une autre réduction sur machine à tordre.

Torduses de \$7.00 réduit à \$4.00

MACHINES A TRICOTER

Machines à tricoter depuis \$5.00 vendues avec garantie, ces machines font toutes sortes d'ouvrages en usage dans une famille.

MACHINES A COUDRE

Machines à Coudre, vendues depuis \$5.00 Nos machines à coudre sont des plus améliorées, elles sont aussi les plus silencieuses, les mieux finies, les mieux ajustées, elles ont la meilleure navette.

ATTENTION. PRIX REDUITS Machines à coudre du prix de

\$50	reduite a	\$20.00
55	do	22.50
60	do	25.00
65	do	27.50
70	do	30.00
75	do	32.50

AVIS AUX CAPITALISTES

Bonne Spéculation
A vendre une maison en pierre, Rue St Stanislas, a deux étages rapportant un loyer de \$322 par année est offerte en vente.

Aussi la splendide maison, 77 et 79 rue St-Jean, coin des rues St-Jean et St-Stanislas étant un des meilleurs postes de commerce de Québec, les deux seront vendues soit d'un lot ou séparément avec des conditions de paiements libérales.

Bernard & Allaire

77 et 79 Rue St-Jean Quebec

GERVAIS & HUDON,

IMPORTATEURS

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(De France, d'Allemagne et des Etats-Unis)

—AUSSI—

D'INSTRUMENTS de Fabrique CANADIENNE

TELS QUE LES CÉLEBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE, (Le favori des Artistes.)

WM. BELL & CIE.,

DOMINION & CIE.,

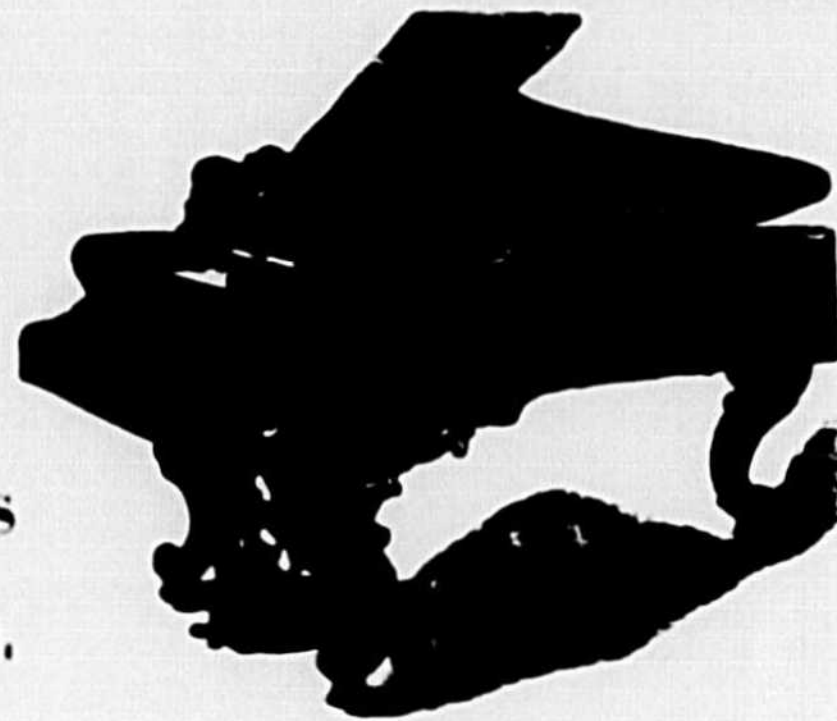
MASON & RISCH,

SCHEIDMAYER & CIE, Etc.

COUCHETTES EN FER

Paillasses a Ressorts

MATELAS en Laine.



COFFRES DE SURETE;

Vitrines de Comptoir

MACHINE a Tordre

—AINSI QUE LES HARMONIUMS SUIVANTS—

WM. BELL & CIE.,

DOMINION & CIE.,

THOMAS & CIE.,

SCHEIDMAYER & CIE., ETC.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller à Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIERE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie. ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie. a 35 années d'expérience dans la fabrication des pianos sur ce continent. Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850 à Buffalo, N. Y., puis en 1860 à Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses armoires munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers pratiques. Ils surveillent personnellement leurs ateliers.

Tous les DESSINS, PLANS, MODELES, etc., sont faits par eux. Les ACTIONS en usage dans les Pianos Heintzman & Cie. sortent des ateliers de la célèbre maison WESSELL, NICKEL & GROSS, de NEW-YORK. UNE AMELIORATION IMPORTANTE, au moyen de laquelle TROIS JOINTURES ou CHARNIERES ont été SUPRIMÉES, a été introduite dans cette action par MM. Heintzman & Cie. Cette amélioration, pour laquelle MM Heintzman & Cie. ont obtenu des LETTRES PATENTES, est leur PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.

Elle ne se trouve donc dans aucune autre instruments. Les pianos Heintzman & Cie. ont toujours remporté les PREMIERS PRIX dans toutes les expositions où ils ont été exhibés.

Le MODELE en est artistique,

Le FINI parfait,

La SONORITE nette et pure,

La TOUCHE élastique et souple,

Le MAINTIEN DE L'ACCORD merveilleux

Nos Harmoniums de Wm. Bell & Cie. sont de véritables MERVEILLES sous le double rapport du FINI et des QUALITES MUSICALES.

AUSSI.—Les célèbres machines à coudre NEW WILLIAMS et DAVIS a entraînement vertical.

Les nieres publications musicales recues chaque semaine.

Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

Telephone No. 273

C. S. RIVERIN

MARCHAND EPICIER

45 RUE DE LA COURONNE 45 :

Inutile de faire de la réclame pour notre maison si avantageusement connue du public au sujet des prix et de la qualité des marchandises. Les acheteurs sont toujours servis avec promptitude et la plus grande courtoisie.

Cependant, à l'occasion des FÊTES DE NOEL ET PREMIER DE L'AN nous aimons à dire à notre nombreuse clientèle que notre assortiment est au plus grand complet, en fait d'épicerie et liqueurs, telles que :

- BRANDY, SHERRY, VINS OPORTO.
- VIEUX RHUM, VINS CANADIENS.
- VINS SAINT-MICHEL, le roi des vins hygiéniques,
- SUCRERIES FRANÇAISES.
- CHOCOLAT FRANÇAIS
- BONBONS ASSORTIS
- FRUITS VETRS ET CONFIS.
- BISCUITS DE TOUTES SORTES, E. C.

Aussi le plus bel assortiment de CIGARES qu'on puisse désirer.

UNE VISITE EST SOLLICITEE

CHAS. S. RIVERIN

48 RUE DE LA COURONNE SAINT-ROCH

(TELEPHONE 101) DIEZ

Cie d'Eau Minerale ST-LEON !



Une médaille d'or donnée pour cette Célèbre Eau Minérale à l'Exposition Provinciale de 1887.

Nouveau certificat pour cette célèbre eau. Nos lecteurs sont invités à lire le suivant

Grand Séminaire, Québec, 19 Nov. 1889.
N. E. Laforce, Ecr.,
Cher Monsieur,

C'est avec plaisir que je certifie que l'Eau Minérale St-Léon est un excellent remède contre la dyspepsie.

Je m'en suis servi pendant plusieurs années, et j'en ai éprouvé beaucoup de bien. Je recommande beaucoup cette eau au public.

Mgr. E. METHOT
Docteur en Théologie.

N. E. Laforce
Gérant à Québec.
Vis-à-vis le Palais du Cardinal.
TELEPHONE No 76.

En vente en gros et en détail par

Cie d'Eau Minerale St-Leon
N. E. LAFORCE

GERANT,

No. 3 Rue Port Dauphin,
QUÉBEC.

DOM BOSCO

—:000:—

.....
:DIXIEME EDITION:
.....

Ouvrage approuvé par
LES SALESIENS
PRIX 80cts | A Vendre chez
L. Drouin & Frere
LIBRAIRES

A. Marcotte

—RELIEUR et REGLEUR—

28 Cote Lamontagne Haute-Ville
QUEBEC.

Fabriqueur de Livres blanc car-
tes montées sur toile et
vernies

RELIEURE DE TOUTES SORTES

Exécutées sous le plus court délai.

LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

(Ancienne maison METHOT fondée en 1808)

**Fabricants de Clous et de Moulanges
et Marchands de Fer**

FOURNISSEURS ORDINAIRES DES FABRIQUES, DES INSTITU-
TIONS RELIGIEUSES ET D'EDUCATION

Successeurs de BEAUDET & CHINIC
COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL

Propriétaires des quatre maisons suivantes :

CLOUTERIE VENTADOUR ————— BEAUPORT
FABRIQUE DE MOULANGES ————— rue de la Chapelle, SAINT-ROCH
ENTREPOT DE GROSSE QUINCAILLERIE
ET DE CHARRONNAGE ————— rue des Sœurs BASSE-VILLE
BUREAUX ET MAISON DE VENTE ————— pied de la Côte de la MONTAGNE

Stock universel et complet
Marchandises de qualité supérieure

Prix sans précédents à Québec

TELEPHONE : 48

CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY et Charlevoix

Les trains quitteront Hedleyville pour Ste-Anne,
à 7.30 A. M., et 6 h. 30 P. M.; quitteront Ste-
Anne pour Hedleyville, à 5 h. 15 A. M., et 3 h. 00
P. M.

Trains du Dimanche

Quitteront Ste Anne à 5 h. A. M. et 4 h. P. M.
Québec, à 7 h. 45 A. M., et 6 h. P. M.

Les trains spéciaux des dimanches continueront à
circuler comme suit : Départ de Hedleyville à
1.30 P. M. Départ de Ste-Anne à midi.

Billets de retour de Hedleyville à Ste-Anne ;
1ère classe 85cts ; 2ème classe 60cts.

Pour les taux spéciaux du fret et de voyageurs,
s'adresser au surintendant.

W. R. RUSSELL, M. S. CRESSMAN,
Surintendant. Gérant.

Une diligence pour la Baie Saint Paul quitte
Saint Anne à l'arrivée du train du soir et une au-
tre en revient faisant correspondance avec le train
qui part de Saint Anne à 3 heures de l'après midi.
Pour les détails s'adresser aux chefs des trains ou à
Wilfrid Labranche, Saint-Anne.

L'AME SAINTE

Ouvrage traduit de l'italien par
l'abbé Fourot

Pratiques, etc. pour chaque jour de l'année.
par

le Père Gabriel-Marie Fulconis
Mort en odeur de sainteté à la Chaux-de-
Notre Dame des Prés, en France
auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse
Fondateur de la Sainte Union
dans les cœurs sacrés de
Jésus et de Marie
Paris (Eaves - Paul), rue Cassette

Sirop Pectoral

DE

J. E. P. RACICOT
No 25, rue St-Joseph, St-Roch

Pourquoi chercher ailleurs que dans les racinages
des remèdes pour pouvoir guérir les Rhumes, la
Toux, les Bronchites, l'Influenza, la Grippe, et toutes
les affections pulmonaires. Les malades devraient
pourtant connaître que les minéraux de possèdent
pas la centième partie du pouvoir que les racinages
possèdent pour la guérison de ces maladies si com-
munes à notre pays, et qui sont occasionnées par le
chaud et le froid. Si donc, vous voulez vous épar-
gner des souffrances, et des dépenses, quelquefois
considérables, ne prenez pas d'autres remèdes que le
Sirop Pectoral de J. E. RACICOT. Ce sirop n'est
composé que de racinages et est d'une efficacité in-
contestable pour toutes les maladies qui demandent
un Antiphlogistique et un Expectorant. Il ne faut
pas non plus oublier que M. Racicot toujours avec
l'aide des racinages est parvenu à composer des
remèdes sauvages pouvant guérir toutes maladies
quelles qu'elles soient. Si vous ne pouvez vous
rendre à Québec, écrivez et vous recevrez vos re-
mèdes au retour de la maille. Malades, soyez en
garde contre les imposteurs qui cherchent à substi-
tuer leurs drogues aux véritables remèdes de

J. E. P. RACICOT,
25 Rue St-Joseph St-Roch Québec

J. & W. REID

FABRICANTS DE PAPIER

124 RUE ST. PAUL 124
QUEBEC.

4 MOULINS

TOTAL FABRIQUE 18,000 lbs PAR JOUR 8 TONNES et DEMIE

MOULIN DE LORETTE.—Feutre pour toit à lambris et tapie papier à envelop-
per Brun et Manilla papier pour journaux et livres, 10,000 lbs par jour.

MOULIN DU PONT ROUGE —Pulpe en bois et carton bois pour boîtes 2,500
lbs par jour.

MOULIN DE PORTNEUF— Pulpe en bois pour boîtes et carton d'Amiante,
2,500 lbs par jour.

MOULIN DE STE-ANNE—Carton cuir et carton bois plus boîtes et aussi pulpe
en bois, 2,500 lbs par jour.

SAMUEL BEDARD

Horloger et Bijoutier

R. Lachance, GERANT

A L'ENSEIGNE DE L'AIGLE

241 RUE ST PAUL PALAIS

Vis-à-vis la gare du Pacifique, Québec.

GRANDE ASSORTIMENT

Ayant reçu dernièrement un assortiment considérable de bijouteries de
toute sortes des principales maisons d'Europe et des autres grands centres
américains, à l'occasion des FETES.

Nous donnons ci-joint une liste des prix de quelques articles, afin de
donner une idée du bon marché auquel ces bijouteries seront détaillées.

Lisez et jugez!

UNETTES, 5 cents en montant, pour toutes les vues

Grand choix de PIPES en bois depuis 10 cents en montant.

MONTRES en nickel de \$2.50 en montant.

MONTRES en or (dix quarats garanti) à remonter, depuis \$14 en
montant.

La liste des articles serait trop longue pour en énumérer tous les prix ;
qu'il suffise de dire que le coût des autres articles est en proportion de ceux
mentionnés plus haut.

Le plus grand assortiment d'ACCORDEONS de la célèbre manufacture
Impériale.

JONCS, BAGUES, PENDANT D'OREILLES, etc, etc, à des prix
sans précédent.

Prentez de la réduction de 25 pour cent pour un mois seulement.

Une visite vous en convaincra.

IMPRIMERIE

DE LA " VERITE "

96 RUE ST-JOSEPH, 96

On exécute à cet Etablissement, sous le plus court délai

A DES PRIX MODERES

TOUTES SORTES

D'IMPRESSIONS

CHARLES VEZINA

Ferblantier, Plombier, gazier et poseur
d'Appareils de Chauffage

A l'honneur d'informer ses amis et le public en
général que son établissement est maintenant
transporté au coin des rues

Du Pont et du Roi

où il gardera constamment un assortiment des plus
complets et s'occupera spécialement à poser des
appareils de chauffage à la vapeur et à l'eau
chaude.

Aussi toute commande de plomberie et de fer-
blanterie seront exécutées avec soin et promptitude

Comme toujours il emploie les meilleurs ou-
vriers et des matériaux de première classe, de
manière à répondre parfaitement à la confiance de
tous ses clients, dont il sollicite les commandes
comme par le passé.

L'Atelier est situé sur LA RUE DU ROI

